

Titulaire au CCE : Dominique Rodriguez

Suppléant : Jean-Paul Breischtroff.

RS au CCE : Thierry Ferrier

Déclaration liminaire FO Energie et Mines

Cinq ans après le 1er juillet 2007, triste date anniversaire de l'ouverture à la concurrence des marchés de l'énergie, le bilan est sans appel !

En 2007, FO Énergie et Mines avait exprimé son hostilité à l'ouverture à la concurrence de la fourniture de gaz et d'électricité en France, les risques pour les salariés et les usagers, rappelant ainsi son attachement aux valeurs républicaines, lesquelles reposent notamment sur l'existence de services publics de l'énergie mis en place par les partis de gauche et les gaullistes associés au sein du Conseil national de la Résistance.

Depuis l'introduction de la concurrence, que les Français n'avaient pas demandée, nous avons malheureusement assisté à une hausse continue des factures de gaz et d'électricité, augmentant ainsi fortement la précarité énergétique. Pourtant, cette concurrence était censée faire baisser les prix...

De plus, les salariés comme les pensionnés des Industries Électriques et Gazières en subissent également les nuisances. L'ouverture du marché entraînant des réorganisations brutales et des pertes d'emplois à la suite de l'éclatement des entreprises historiques.

En cette date d'anniversaire funèbre, FO Énergie et Mines réaffirme son attachement au service public du gaz et de l'électricité qui mérite mieux qu'une fuite en avant vers toujours plus de concurrence.

FO Energie et Mines rappelle que l'énergie n'est pas un produit comme les autres. L'énergie est indispensable et doit être accessible à tous au meilleur prix. Elle est un élément indissociable de la création de tout autre bien ou service.

Les faits démontrent clairement que ni la libéralisation, ni l'ouverture du capital ne profitent aux citoyens et aux entreprises, contrairement à ce qu'affirmaient les « politiques ».

FO Energie et Mines dénonce toute nouvelle initiative de libéralisation, privatisation du secteur de l'électricité et du gaz et se prononce pour le retour à un contrôle par l'Etat, conformément à la loi de nationalisation de 1946.

FO Energie et Mines défend et revendique des tarifs régulés, péréqués, accessibles à tous, tant pour le gaz que pour l'électricité et attend du nouveau gouvernement qu'il rompe enfin avec les gouvernements précédents et remette le service public au cœur de la politique de l'énergie.

Enfin FO Energie et Mines rappelle son hostilité à l'ouverture des marchés, voulue au niveau européen et cautionnée par les gouvernements français successifs, le dernier avatar étant la loi NOME qui ne satisfait ni EDF ni ses concurrents et revendique donc l'abrogation de ces directives européennes, fruit d'une politique idéologique et dogmatique.

1 Approbation du procès verbal des séances du 9 février et du 1^{er} mars 2012 (pour avis)

Les procès verbaux sont adoptés à l'unanimité.

Rapport de la situation comparée Hommes/Femmes 2011 (pour avis)

Rapporteur: Madame Marie.Stéphane. Branchi et Monsieur Eric Villatel.

Déclaration FORCE OUVRIERE Energie et Mines égalité professionnelle à EDF SA – RSC 2011

Monsieur Le Président,

En regardant globalement les chiffres du RSC 2011, il nous apparaît plutôt positif. Mais, après une analyse plus pointue, tout n'est pas aussi rose ! C'est la preuve que les moyennes cachent les détails, ce que déclare FO Energie et Mines depuis longtemps ! Les chiffres sont contournés.

FORCE OUVRIERE Energie et Mines salue le travail très intéressant effectué par le Cabinet d'expertise Émergence, à la demande de la commission égalité professionnelle du CCE d'EDF SA.

Ce qui a retenu notre attention sur l'analyse du Cabinet EMERGENCE :

Ecart de rémunération :

Contrairement à ce qu'affiche le RSC 2011 sur des données globales, de 2005 à 2010, l'écart est passé de 15,79% à 26,51% en défaveur des femmes. Il a donc augmenté de 10,72%.

En 2010, l'écart atteint 22,5% en défaveur des femmes. Autrement dit, il faudrait augmenter le salaire moyen des femmes statutaires de 22,5% pour obtenir l'égalité salariale avec les hommes statutaires.

Ecart de rémunération complémentaire :

Les montants de rémunérations complémentaires sont supérieurs pour les hommes : ce constat n'est pas nouveau, mais le groupe paritaire sur les REMCO de 2009 issu de l'accord 2007 apporte des données chiffrées utiles, ceci, sur les deux années et dans tous les collèges.

Parcours professionnel :

La lecture des données met en avant deux niveaux de plafond de verre : un plafond de verre qui sévit à un niveau intermédiaire, dans le collège maîtrise, et un plafond verre qui agit à un niveau supérieur, dans la catégorie des cadres supérieurs.

Changement de collègue :

En nombre comme en proportion, le changement de collègue vers un collègue supérieur concerne plus d'hommes que de femmes. Les écarts ne sont pas résorbés depuis la signature de l'accord de 2007 à EDF. Au contraire, ils ont apparemment tendance à s'accroître dans le temps.

Formation :

Nous retiendrons que sur la période 2007 à 2010, les femmes ont moins accès que les hommes aux formations favorisant l'évolution dans l'emploi et le développement des compétences.

Les femmes sont plus présentes sur les dispositifs : DIF et CIF car elles passent outre les freins du management dès qu'elles ont acquis les droits. Le CIF ne peut être reporté qu'une seule fois.

Les cohortes :

Depuis 2007, les RSC comportent l'indicateur « Suivi des carrières par tranche de 5 ans en fonction du diplôme et de l'ancienneté » constitué de données portant sur différentes cohortes de salariés.

Malheureusement, cet indicateur est présenté de telle sorte qu'il n'apparaît pas exploitable.

De plus, **FO** a demandé que soient communiqués les niveaux de diplôme par agent au niveau de chaque C.E., ce qui aurait palier à cet inconvénient. La demande a été refusée.

Cet indicateur et sa présentation doivent être repensés.

Pour finir sur le RSC, il serait utile de bénéficier des données de coefficient converties en euros, ainsi que des moyennes en euros réintégrant les éléments d'ancienneté et de temps de travail.

L'enjeu en effet nous apparaît moins être le remplacement de l'indicateur utilisé, que son complément par d'autres données plus générales, y compris par métier.

Par ailleurs, les plans d'action locaux ne sont pas concertés avec les OS, mais juste présentés rapidement en séance. Or, c'est à ce niveau qu'il faut agir ... Nous relevons les différentes actions qui ont été mises en œuvre mais il reste encore des efforts à faire notamment en termes de réalisation des plans d'action. Ceux-ci ne sont réalisés qu'à hauteur de 75 % (DPI – R et D – Commerce – Siège) et au mieux à 90 % (DSP – DA).

Pour toutes les raisons évoquées précédemment, Force Ouvrière Energie et Mines exprime un avis négatif.

Avis :

Défavorable FO et CGT

Abstention CFDT et CFE-GC

En conclusion la direction cite :

Il faut faire évoluer les mentalités, mais il reste du chemin à parcourir.

Les résultats de l'égalité Professionnelle sont confortés ou en ligne de progrès.

2 Présentation de l'expertise du CCE sur l'Egalité Professionnelle

Les experts du cabinet Emergences Madame Kéo Nackphouminh et Monsieur Julien Lusson présentent les éléments du rapport.

3 La rémunération globale à EDF SA – Bilan 2011 (pour information)

Rapporteurs : Messieurs Bernard Hondermarck et Laurent Choukroun

Nous remarquons la communication importante qui est faite auprès des salariés par la direction pour leur expliquer, détailler leur rémunération. La direction essaierait-elle par ce moyen de convaincre les salariés qu'ils sont bien rémunérés ?

D'une année sur l'autre l'augmentation du SNB n'est pas favorable aux salariés et se dégrade.

Les employeurs de la branche IEG ont augmenté le salaire de base de 1,10% au 1^{er} janvier 2011. Les indices des prix à la consommation pour l'année 2011 s'élèvent à 2,10%.

Face à ce constat, FO Énergie et Mines indique que les salariés perdent du pouvoir d'achat en application du Salaire Nationale de Base (SNB).

Les salariés d'EDF n'ont pas à subir la crise et voir leur pouvoir d'achat se détériorer une année de plus.

Le variable individuel que sont la PVA et la RPC sont appliqués sans transparence et les salariés ne comprennent pas les règles d'attribution. Pour la PVA l'intégration d'un objectif collectif de sécurité est mal perçue lorsque celui-ci intègre des salariés externes à l'entreprise, et pour lesquels les salariés n'ont aucun pouvoir d'influence.

Nous relevons que ce sont les agents du collège exécution qui bénéficient le moins des augmentations.

Les perspectives 2012 ne corrigent pas la trajectoire et comme l'année dernière déjà, FO Énergie et Mines vous demande de bien vouloir faire remonter la demande de réouverture des négociations salariales 2012 auprès des Présidents de l'UFE et de l'UNEmIG suite à l'augmentation de l'indice des prix de l'INSEE à la consommation qui est de 2% sur une année.

De plus nous actons que ce sont les salariés qui produisent les efforts de productivité, pas les actionnaires et alors même que les investissements étaient en diminution les résultats sont bons voir très bons. C'est cela qui est reconnu par le Président. Alors comment comprendre que pour remercier les salariés les taux de promotion NR et GF de l'entreprise soient en retrait rapport situation 2011.

Déclaration FO Energie et Mines sur la politique sociale.

Alors que va se tenir une Conférence sociale les 9 et 10 juillet 2012, FORCE OUVRIERE rappelle son opposition à toute constitutionnalisation de la « démocratie sociale » qui serait attentatoire à la liberté syndicale et à la liberté de négociation.

Face à une crise du système capitaliste qui s'enracine et s'aggrave, alors que se tient un Sommet européen il est indispensable de remettre en cause les traités qui depuis une vingtaine d'années ont ancré l'Europe dans le libéralisme économique au mépris du progrès et des droits sociaux.

FORCE OUVRIERE confirme, en particulier, sa ferme opposition au MES (Mécanisme européen de stabilité) et au TSCG (Traité de stabilité de coopération et de gouvernance).

Au plan national, déterminée à lutter contre le chômage et la précarité, FORCE OUVRIERE réaffirme ses revendications prioritaires, à savoir :

- Augmentation du pouvoir d'achat des salaires, retraites, pensions, allocations et minima sociaux ; de ce point de vue, l'augmentation récente du Smic est très loin de répondre aux revendications (5% étaient demandés par FO pour parvenir progressivement à un Smic à hauteur de 80% du salaire médian) ;
- Préservation et défense du service public républicain nécessitant dans l'immédiat l'arrêt de la RGPP ;
- Préservation des systèmes et régimes de protection sociale collective avec reconquête des droits, notamment en matière de retraite et opposition à toute réforme dite systématique ;
- Rétablissement de mécanismes de cessation anticipée d'activité comme pour la prise en compte de la pénibilité ;
- Mise en place d'une réelle stratégie industrielle de la part de l'Etat, tant par la mise sur pied rapide de la Banque Nationale pour l'Industrie que pour l'utilisation active des participations de l'Etat.

Dans cette logique, FO Energie et Mines confirme sa détermination de combattre toute politique d'austérité, socialement, économiquement et démocratiquement suicidaire.

4 Déploiement généralisé du Programme de rénovation du Système d'Information du Nucléaire [SDIN] (pour avis)

Rapporteurs : Messieurs Philippe Sasseigne, Olivier Frachon, Michel Buisset, Yves Corre et Jean-Marc Herodin.

FO Energie et Mines pose une question au Président, nous avons connaissance d'un projet en cours à la DIN qui serait PLM, pouvez-vous nous dire à quoi cela correspond ?

Le président note la question et s'engage à nous répondre rapidement.

Déclaration FO Energie et Mines

Monsieur le Président, Messieurs,

Nous reconnaissons la réelle prise en compte et l'investissement que vous consacrez pour résoudre les différents problèmes et dysfonctionnements, ainsi que les évolutions des applications initialement non prévues au programme.

La conduite de ce projet se fait dans un bon rapport d'échanges et de dialogue social, et nous n'avons rien à redire sur la qualité des informations, la transparence des éléments et la sincérité des divers intervenants en charge du projet sont de nature à nous rassurer.

Vous avez cité dans le préambule les points d'échanges des présentations du programme dans diverses instances CCE, Commission SI, Commission lors de la visite du site CNPE de Blayais, CE et CHSCT. FO Energie et Mines complétons par la présentation en ICOPi qui a été oublié.

A FO Energie et Mines nous voulons progresser par palier, et nous avons besoin d'étapes intermédiaires avant de donner un avis sur la généralisation du déploiement du SDIN. Le top définitif pourrait intervenir après avoir le rex des mises en service des « têtes de série » des paliers 900 MW initialement prévu en 2013 pour Dampierre et 1300 MW pour Paluel en 2014.

Nous prenons nos responsabilités en appliquant un principe de précaution, parce que nous sommes sur des activités nucléaires en lien avec la sûreté. La sûreté ne peut à aucun instant être mise en doute. Nous prendrons toutes les garanties pour qu'elle soit renforcée.

Nous attendons la validation et le retour d'expérience du remplacement des applications existantes AIC pour les consignations et PREVAIR pour la gestion de la radio protection.

Les impacts de coût du déploiement SDIN qui sont en dépassement restent malgré tout à relativiser avec ce que pourrait être le coût si les arrêts de tranche venaient à se prolonger du fait d'un dysfonctionnement du SI nouveau SDIN.

Nous validons le déploiement de mise en service au CIPN « Unité pilote pour la DIN » et pour les unités du SEPTEN et du CNEPE.

En conclusion, nous vous demandons de reporter la demande d'avis du déploiement généralisé de la solution sur le périmètre des unités de la DPI Nucléaire comme nous l'avons formulé dans notre exposé. Nous considérons que notre position ne retarde pas la mise en œuvre du programme et qu'elle permet de prendre les assurances d'une pleine réussite.

Après de multiples suspensions de séance de la direction qui indique avoir entendu nos demandes, des modifications sont apportées à la demande d'avis de l'organisme.

L'avis initial demandé :

L'avis de l'organisme est sollicité, au regard des objectifs exposés et du retour d'expérience de la phase pilote, sur la seconde phase du Programme SDIN, relative au déploiement généralisé de la solution sur le périmètre des unités de la DPI Nucléaire, selon la trajectoire telle que présentée dans le présent dossier.

La Direction propose un nouvel avis :

Au regard des débats en CCE et au sein de la Commission SI, c'est à l'issue du déploiement de la V1.3 et du rex que l'avis du CCE sera sollicité sur la généralisation du SDIN.

Aujourd'hui, afin de poursuivre la démarche engagée, l'avis du CCE n'est sollicité que sur la poursuite du déploiement du SDIN sur Dampierre et Flamanville 3 et sur le déploiement de l'ECM à la DIN et à la DCN afin de faire face à l'obsolescence de SERAPIS.

En réponse à cette nouvelle demande d'avis, les représentants du personnel votent la résolution ci-jointe à l'unanimité.

Résolution d'avis sur SDIN

La Direction de l'entreprise en séance du CCE du 05 juillet sollicite l'avis de l'organisme, au regard des objectifs exposés et du retour d'expérience de la phase pilote, sur la seconde phase du Programme SdIN, relative au déploiement généralisé de la solution sur le périmètre des unités de la DPI Nucléaire, selon la trajectoire telle que présentée dans le présent dossier.

Les représentants du personnel présent lors de cette séance ne sont pas en capacité de donner un avis motivé sur le déploiement généralisé de la solution SdIN sur le périmètre DIN / DPN. Pour les raisons suivantes :

- l'absence de REX sur **ECM** outil de gestion documentaire.
- l'absence de REX global du Blayais sur l'**EAM** outil de préparation et de gestion de la maintenance et l'exploitation du parc nucléaire en remplacement de SYGMA.
- l'absence de REX sur la structure palier avec notamment **PHPM/BMA** Projet d'Harmonisation des Pratiques et de **Méthodes** avec la construction des Bibliothèques de **Modèles** et d'**Activités** standardisés.
- l'absence de REX sur la gestion des pièces de rechanges **AMELIE** en lien avec SDIN
- l'Influence du SDIN sur le projet d'optimisation de la maintenance **AP913** autant au niveau de l'organisation du travail que des effectifs.
- le manque de vision globale du côté financier.

Toutefois conscient de l'importance de ce dossier sur la sûreté et la disponibilité du parc nucléaire nous émettons un avis positif avec réserves sur le déploiement de la version V1.3 sur Blayais, Dampierre et Flamanville 3 et de l'ECM (documentation) sur la DIN et la DCN en remplacement de SERAPIS en voie d'obsolescence.

Les réserves portent sur :

- le manque de visibilité sur les modifications de la version V1.3 et l'éventuel fonctionnement en Bi mode à Dampierre ;
- le manque de visibilité de l'impact sur les charges et l'organisation du travail de l'outil ECM (documentation) ;
- la fiabilisation des outils ECM et EAM (gestion maintenance et exploitation) n'est pas garantie ;
- Le passage en Maintien en Condition Opérationnelle (MCO) fin 2012 sur un outil encore en développement.

Afin de permettre la levée de ces réserves, nous demandons que la Direction vienne présenter à la Commission SI du CCE ses réponses aux éléments cités ci-dessus

5 Questions diverses

Convention relative à la relation financière entre le Comité d'établissement PFA et le Comité Central d'Entreprise EDF SA.

La convention est votée à l'unanimité.

Prochaine séance du CCE EDF SA le 6 septembre 2012.

Les points suivants sont inscrits :

- Présentation de l'expertise IED. Conséquence d'une sortie éventuelle du Nucléaire ;
- Bilan intéressement ;
- Plan de formation à mi-année (pour avis);
- OFE période 2013 à 2015.